



COMITE DIRECTEUR DE PETANQUE DES LANDES

CR 2019 03 – 29 mars 2019 – Soustons

Membres présents : Christophe BARTHE, Jean-Pierre BECHERIC, Olivier CAILLEAUX, Véronique CAPDEVILLE, Philippe DEFICIS, Pascal DESCOUENS, Delphine FOURTEAU, Jean-Paul LABORDE, Jacques LACAVE, Jean-Jacques LAGIERE, Jacky LAPLACE, Philippe LENDRE, Georges LOBY, Christian OLIVAN, Jean-Marie RABA, Josiane SAUBESTY

Personne invitée : Christelle CAILLEAUX

Membres et personnes excusés : Virginie DARRIGADE, Vincent DARRIGADE, Bernard NASSIET

Membre démissionnaire : Alain CLAVE

Jacques LACAVE (*Président du CD40*) ouvre la séance à 18h30.

Rapporteur de séance : **Jean-Jacques LAGIERE**

Jacques LACAVE demande d'excuser tout particulièrement **Virginie DARRIGADE**, absente pour des soucis de santé très récents ainsi que son conjoint Vincent qui l'a accompagnée ces dernières heures à l'hôpital.

Jacques LACAVE souhaite ensuite la bienvenue à **Delphine FOURTEAU**, toute nouvelle élue au Comité des Landes lors de l'assemblée générale de janvier 2019. Il exprime aussi la très grande satisfaction des membres du Comité des Landes en constatant le retour d'**Olivier CAILLEAUX**, après une très longue absence suite à des soucis de santé. Le courage et le soutien de Christelle, son épouse, ont permis à Olivier de surmonter ces épreuves, et nous savons qu'Olivier va mettre maintenant toute son énergie au service de notre passion.

Jacques LACAVE poursuit avec une nouvelle plus dommageable pour le Comité : la démission d'**Alain CLAVE** de ses responsabilités de membre du Comité des Landes et du district de Haute Lande. Il est fait lecture du courrier adressé par **Alain CLAVE** au président **Jacques LACAVE**. Pour résumer la situation, un constat de blocage du fonctionnement du district de Haute Lande a été constaté par le Comité, faisant suite à des appels et des alertes sur les rapports et échanges difficiles entre certaines personnes, membres dirigeantes du district. Une réunion de concertation a donc été organisée, à la demande de **Jacques LACAVE**, réunion à laquelle étaient conviées tous les membres du district de Haute Lande, **Jacques LACAVE**, président du CD40, **Bernard NASSIET**, directeur financier du CD40, et **Jean-Jacques LAGIERE**, directeur administratif du CD40. Seuls manquaient à cette réunion **Maryse CHOT** pour raisons personnelles et **Christophe PEYRES** pour motif de santé. L'objectif de cette réunion était de mettre à plat le fonctionnement actuel du district de Haute Lande, de cerner les responsabilités, les tâches, les compétences et les souhaits de chacun. Lors de cette réunion, **Alain CLAVE** a donc opposé une vive réaction aux propos et à la présentation des faits exposés par certaines personnes. La colère l'emportant sur la concertation et la discussion, **Alain CLAVE** a quitté la réunion en annonçant sa future démission, sans espoir de le voir revenir à des sentiments plus sereins. La réception de ce courrier est la suite logique de son souhait, et le Comité des Landes entérine donc la démission d'**Alain CLAVE**.

Pour ce qui est du futur fonctionnement du district de Haute Lande, il a été convenu que les tâches administratives, en particulier la délivrance des licences et les tenues des tables de marque pour les qualifications, seraient distribuées sur un plus grand nombre de personnes. L'accès à la messagerie du district de Haute Lande sera aussi permis aux élus responsables du district, et non plus seulement à une seule personne, ainsi la transmission des informations sera pleinement assurée. De plus, une réunion de formation sur les tenues de graphiques nécessaires pour les éliminatoires a été programmée. **Jean-Jacques LAGIERE** est donc missionné pour effectuer cette formation. Cette réunion de formation a déjà été réalisée à Labouheyre, en présence de tous les membres du district de Haute Lande, à l'exception de **Christophe PEYRES** et **Marie-Françoise IGLESIAS**. A la fin de cette formation, chacun avait le sourire et il est permis d'espérer que les personnes dirigeantes du district de Haute Lande vont dès maintenant travailler en bonne entente, avec le souci de fournir aux clubs et licenciés, une qualité de services et d'aide exigées par le Comité. Le Comité des Landes y veillera...

1. Approbation de CR des réunions

Réunion du 8 janvier 2019 – **Christian OLIVAN** – demande de précision des propos de **Bernard NASSIET**
 Réunion du 31 janvier 2019 – Réunion des finances – Pas de remarque particulières

2. Situation des effectifs

Des états sont distribués à tous les membres du Comité des Landes.

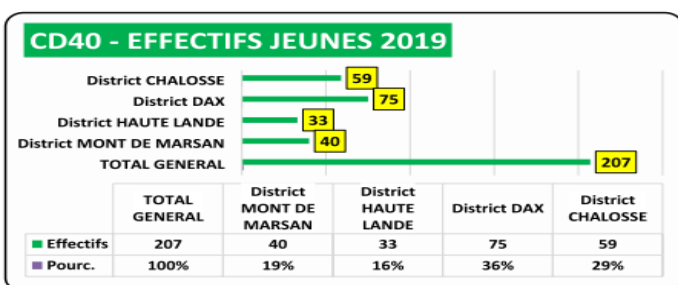
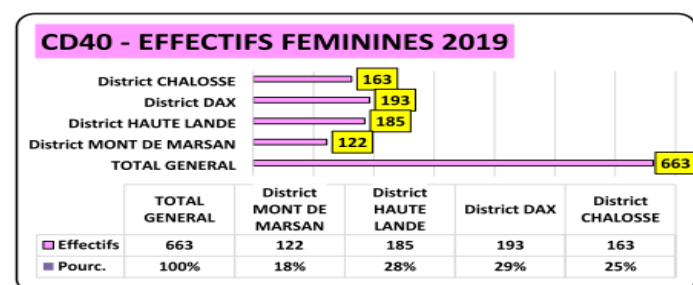
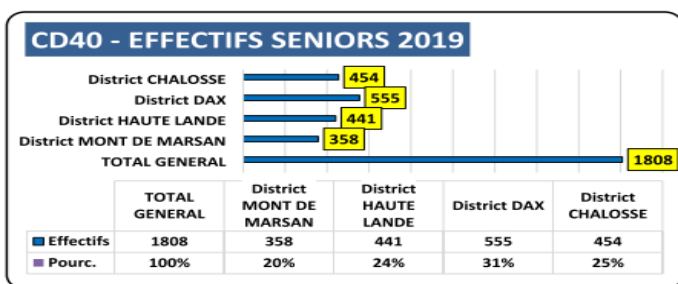
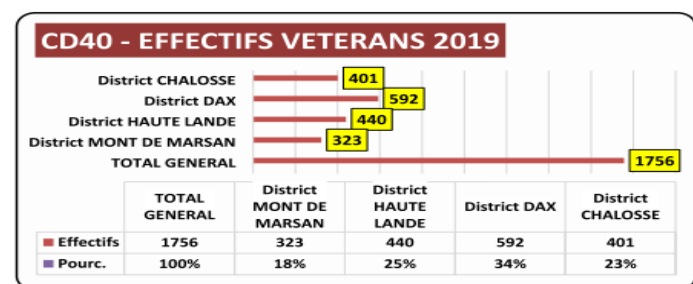
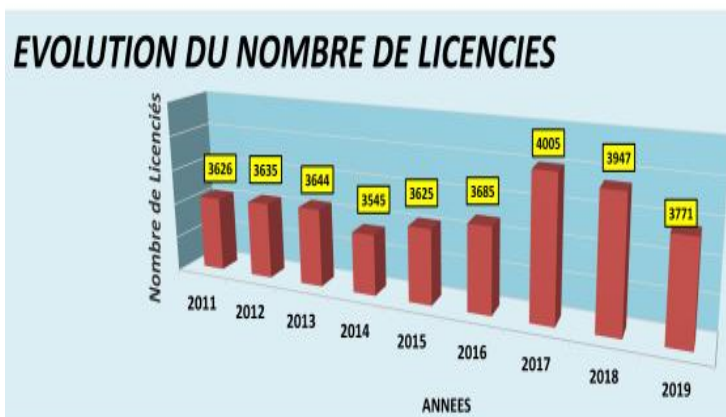
CHALOSSE	Pourc. Reprise	Effectifs 2018	Effectifs 2019	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	93.6%	977	914	401	454	59
Répartition par catégories						
				43.87%	49.67%	6.46%

DAX - CÔTE SUD	Pourc. Reprise	Effectifs 2018	Effectifs 2019	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	97.8%	1249	1222	592	555	75
Répartition par catégories						
				48.45%	45.42%	6.14%

HAUTE LANDE	Pourc. Reprise	Effectifs 2018	Effectifs 2019	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	98.0%	933	914	440	441	33
Répartition par catégories						
				48.14%	48.25%	3.61%

MONT DE MARSAN	Pourc. Reprise	Effectifs 2018	Effectifs 2019	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	91.5%	788	721	323	358	40
Répartition par catégories						
				44.80%	49.65%	5.55%

COMITE LANDES	Pourc. Reprise	Effectifs 2018	Effectifs 2019	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	95.5%	3947	3771	1756	1808	207
Répartition par catégories						
				46.57%	47.94%	5.49%



3. Championnats territoriaux Aquitaine – Cazères les 8 et 9 juin 2019

Jacques LACAVE souhaite que soit créé un comité d'organisation. Sont donc missionnés pour ce comité **Philippe DEFICIS**, **Jean-Paul LABORDE**, **Jacky LAPLACE**, **Christian OLIVAN**, tous 4 membres du district de Mont de Marsan, ainsi que **Jacques LACAVE**, **Bernard NASSIET** et **Jean-Jacques LAGIERE** pour le Comité des Landes. Le club de Cazères sera représenté par **Jean SORE**, le président du club, accompagné de **Jean-Pierre SOLUE**, **Béatrice SEBIE**, **Valérie SERFS** et **Jean-Pierre PESDAY**.

Une première réunion de mise en place sera organisée le vendredi 12 avril à 18h30 à Cazères. **Philippe DEFICIS** doit confirmer la disponibilité des personnes du club de Cazères ainsi que le lieu de la réunion. Les convocations seront transmises par le Comité des Landes.

Lors des précédentes organisations de championnats dans les Landes, la répartition habituelle des retours financiers était la suivante : 50% pour le Comité, 30% pour le Club, 20% pour les districts distribués par 5% à chaque district. Vu la taille de ces championnats, Jacques LACAVE propose une distribution différente : 50% pour le Comité, 30% pour le Club de Cazères et 20% pour le district de Mont de Marsan.

Christophe BARTHE rappelle que le dimanche sera organisée une qualification des catégories des jeunes pour la Région. Il faut envisager de recevoir une petite centaine de personnes supplémentaires. **Jacky LAPLACE** demande sur ce sujet que soient interpellés les éducateurs du district de Mont de Marsan.

4. Arbitrage – Point sur les décisions

Jacques LACAVE rappelle le calendrier des décisions de la Fédération concernant les candidatures pour les postes d'arbitres, à savoir : en 2020 – 1 arbitre par club de plus de 50 licenciés / en 2021 – 1 arbitre par club participant Coupe de France et CDC / en 2024 – Tous les clubs sont concernés

Il y a donc urgence de responsabiliser les clubs. **Jean-Jacques LAGIERE** regrette l'absence d'informations sur les sanctions possibles en cas de manquement à ces décisions de la part des clubs. Il fait part d'un courrier transmis aux clubs destiné à les avertir de la gravité de la situation. Un long débat est engagé, sans toutefois parvenir à prendre des décisions efficaces en l'absence de consignes émises par la Fédération. Peut-être que la réunion du Comité National, programmée au mois d'avril, apportera des nouvelles importantes ?

Jacques LACAVE fait remarquer que la démarche de la Fédération fait suite à un vote des présidents des clubs lors du Congrès National, tenu en début d'année. Ce vote avait été acquis avec 60% d'avis favorables à cette procédure.

Jean-Paul LABORDE souligne l'urgence de proposition de candidatures d'arbitres pour les clubs possédant plus de 50 licenciés. **Christian OLIVAN** craint un regroupement des clubs, et donc à terme, une disparition des petits clubs. **Georges LOBY** propose de faire remonter à la Fédération le danger potentiel des regroupements vers les grands clubs. On peut toutefois supposer que les membres du Comité National sont déjà conscients de cette éventualité, et de la mise en danger pour les clubs moyens et petits.

En fin de débat, qui sera resté, malgré la bonne volonté des membres du Comité, très improductif, il est décidé d'attendre les décisions fédérales sur les sanctions envisagées pour les clubs ne présentant pas d'arbitres. Toutefois, un dossier complet sera transmis à tous les clubs, une nouvelle fois, afin d'alerter les présidents et les dirigeants sur ce très gros souci pour l'avenir de notre sport, en particulier vers les clubs avec des effectifs de plus de 50 licenciés, mais aussi vers les clubs participant à des compétitions de niveau supérieur (championnats régionaux et nationaux).

5. Statuts des clubs

Suite à une étude approfondie de **Jean DESMOULIES**, qu'il faut remercier pour son efficacité et la pertinence de ses remarques, nous constatons un très grand nombre de clubs qui n'ont pas effectué les démarches pour mettre en conformité leurs statuts fédéraux.

Christian OLIVAN souligne le manque de compétences administratives dans les clubs. Il évoque un accompagnement plus soutenu de la part du Comité des Landes afin d'aider les clubs dans ces démarches. **Jacky LAPLACE** fait remarquer que, dans le district de Mont de Marsan, qu'il dirige, cette aide est déjà embryonnaire et les clubs progressent.

Jacques LACAVE et **Josiane SAUBESTY** tiennent à souligner la sanction très grave annoncée par la Fédération en l'absence de statuts conformes aux vœux nationaux : **le refus de l'affiliation des clubs en faute.**

Devant l'urgence de la situation et l'inertie très lourde des clubs, il est décidé d'organiser des réunions (*une par district*) au cours desquelles les clubs seront convoqués avec présence obligatoire, et non invités, à présenter leurs statuts. En fin de réunion, chaque club saura très exactement les démarches à effectuer avec un calendrier très précis à respecter sous peine de disparition par manque d'affiliation par la Fédération.

Nous demanderons à **Jean DESMOULIES** d'apporter son expérience lors de ces réunions.

Le calendrier suivant est donc proposé :

- Dax – à Soustons – Vendredi 10 mai 2019 – 18h30 – siège CD40
- Mont de Marsan – Mercredi 19 juin 2019 – St Maurice – 18h00
- Haute Lande – Mercredi 12 juin 2019 – 18h30 – Lieu à définir
- Chalosse – Vendredi 17 mai 2019 – 18h30 – Lieu à définir

Les convocations seront transmises aux clubs par le Comité des Landes.

6. Eventualité de l'achat d'un véhicule pour assurer les déplacements dans les championnats

Jacky LAPLACE et **Philippe DEFICIS** présentent des devis du constructeur RENAULT, suite aux prospections effectuées. Ils ont obtenu un taux de 33% de remise, remise exceptionnelle que nous devons à la qualité du tissu relationnel et professionnel de **Jacky LAPLACE**.

Christophe BARTHE annonce à son tour des propositions de mécénat, toujours avec les concessionnaires RENAULT, solutions qui semblent aussi très pertinentes financièrement.

Christian OLIVAN précise que le changement des procédures de saisie comptables permettra d'avoir des idées très précises des frais engagés par les déplacements lors des championnats.

Christian OLIVAN, en ancien banquier et homme de chiffres avisé, propose donc le programme suivant :

1. Chiffrage des locations et des frais engagés pour l'année 2019 sur les championnats
2. Effectuer une analyse financière de chaque solution proposée (achat, location, mécénat, ...)
3. Etablir un tableau récapitulatif présentant les frais réels engagés pour 2019 et en regard les devis et propositions diverses effectuées

Christian OLIVAN conclut en annonçant qu'il faut effectuer une projection sur 4 ans. Après analyse de tous ces éléments, la décision finale sur ce point devra être prise en début de prochain mandat, car il est très difficile d'engager des solutions lourdes de conséquences alors que notre mandat de dirigeant est dans sa seconde moitié.

7. Réunions futures du CD40

Pascal DESCOUENS présente un projet visant à rapprocher les instances dirigeantes du Comité des Landes des clubs et des districts. Il propose que certaines réunions du Comité des Landes soient déplacées dans les districts, et ne soient plus toujours effectuées au siège départemental de Soustons. Il peut aussi être envisagé d'inviter les présidents des clubs des districts d'accueil à assister aux réunions, sans toutefois prendre part aux votes éventuels.

Cette idée permettrait de briser l'écart constaté entre les différentes instances départementales, et rétablir une confiance mutuelle nécessaire au bon fonctionnement du Comité des Landes.

Toutefois quelques détails d'organisation restent à régler : **Delphine FOURTEAU** souligne la difficulté pour les districts et les clubs à trouver des salles permettant la tenue de ces réunions, ainsi que la disponibilité de bénévoles pour organiser les repas qui terminent les sessions.

Sur ce dernier point, **Pascal DESCOUENS** évoque la tenue facilitée de buffet froid avec une approche conviviale, l'objectif étant de tisser des liens entre les dirigeants. Tous les membres du Comité acceptent la proposition de **Pascal DESCOUENS**, et souhaitent démarrer au plus vite cette expérience.

Le district de Chalosse sera donc le premier à tenter d'organiser une réunion du Comité des Landes, laquelle est programmée le **16 mai 2019 à 18h30**.

Jean-Paul LABORDE demande aux autres districts d'effectuer des sondages dans les clubs et de recenser les clubs susceptibles de participer à cette expérience.

8. Championnats qualificatifs

Jean-Jacques LAGIERE décrit des nouveautés qui seront apportées aux journées finales des qualifications pour les championnats. En effet, le regroupement des qualifications France et Aquitaine exige une adaptation du mode opératoire des journées finales. Nous devons obtenir, en fin de journée, un certain nombre de formations qualifiées pour les championnats de France, mais aussi un certain nombre pour les championnats d'Aquitaine, en évitant les doublons qui seraient hors règlement sportif.

Pour illustrer ces propos, **Jean-Jacques LAGIERE** prend l'exemple des championnats triplètes masculins. Ces championnats doivent présenter 3 formations pour les championnats de France et 6 pour les championnats d'Aquitaine.

Donc 2 solutions peuvent être envisagées :

1^{ère} solution :

France : 3 équipes

Situation normale sans forfaits

- 1 équipe : le champion du Comité
- 1 équipe : le vice-champion du Comité
- 1 équipe : le vainqueur d'un barrage entre les 2 perdants des ½ finales

Si forfait d'une équipe : prendre le perdant du barrage entre les 2 ½ finalistes

Aquitaine : 6 équipes

Situation normale sans forfaits

- 1 équipe : le perdant du barrage entre les 2 ½ finalistes
- 4 équipes perdantes des ¼ de finale
- Composition d'un tableau B en élimination directe entre les 8 équipes perdantes en 1/8^{ème} de finale principal
- 1 équipe : le vainqueur du tableau B

Si forfait d'une équipe : prendre l'équipe finaliste du tableau B

2^{ème} solution

- Retenir 36 formations et non 32 comme annoncé dans le calendrier pour la journée finale

- Faire jouer 2 tours complets en élimination directe pour obtenir 9 triplettes, lesquelles sont toutes qualifiées au minimum pour les championnats d'Aquitaine
- Effectuer un tirage au sort pour déterminer un barrage pour retomber à 8 formations
- Terminer le championnat en élimination ¼ de finale, ½ finale et finale
- Retenir 3 formations pour le championnat de France : le champion, le finaliste, et le vainqueur d'une rencontre de barrage entre les 2 ½ finalistes perdants

Pour ce cas précis, les 2 solutions sont mises au vote, la seconde est retenue à l'unanimité.

Pour toutes les autres compétitions, il sera parfois nécessaire de créer une compétition B avec les équipes perdantes à partir d'un certain niveau afin d'obtenir le nombre adéquat de qualifiés pour les championnats d'Aquitaine. Le service administratif du Comité des Landes fournira, aux responsables des tables de marque de ces journées finales, les graphiques manuels permettant de terminer ces compétitions.

9. Fonctionnement financier

Actuellement, seules 2 personnes sont habilitées à signer les chèques du Comité des Landes : **Jacques LACAVE** et **Bernard NASSIET**. Afin de pallier les absences simultanées de ces 2 personnes, et de ne pas bloquer le fonctionnement du Comité des Landes, il est envisagé d'habiliter une 3^{ème} personne.

Jean-Jacques LAGIERE, annoncé par divers membres, refuse cette fonction.

Christian OLIVAN est donc habilité, suite au vote unanime des membres, à posséder la signature sur les chèques et dépenses. Les démarches seront rapidement effectuées auprès des établissements bancaires concernés.

Christian OLIVAN remercie les membres pour leur confiance.

10. Habillement des joueurs – Contrôle des tenues vestimentaires

Un point sur l'application du règlement sur les tenues vestimentaires est effectué, suite aux premières qualifications organisées.

Doublettes Promotions

Philippe DEFICIS décrit la procédure de contrôle appliquée, et les résultats obtenus : 5 équipes non autorisées à participer à la compétition, et plusieurs autres obligées de changer de tenues.

Georges LOBY souligne qu'il n'y a pas eu de passe-droit pour les licenciés. Les arbitres et les jurys ont parfaitement appliqué leurs responsabilités. Il faut noter ici les réflexions de certains joueurs qui étaient venus volontairement vêtus de pantalon de type JEAN afin de tester les procédures de contrôle.

Doublettes Vétérans

Jean-Jacques LAGIERE, considérant que la difficulté principale consiste à définir les critères permettant de distinguer les pantalons de type JEAN, déclare qu'il contrôle la présence de clous ou de rivets sur les poches.

Christian OLIVAN précise que la décision d'élimination des joueurs non vêtus selon les critères autorisés est de la responsabilité du délégué, en accord avec le jury.

Véronique CAPDEVILLE signale que les élus et dirigeants doivent être irréprochables sur tous les points de règlement. En effet, les dirigeants et arbitres doivent toujours avoir l'attitude sportive appropriée, car les licenciés observent et notent les écarts sans mansuétude.

En conclusion, l'application de ces nouveaux règlements a été plutôt positive, même si certaines personnes tentent de passer au travers. Nous poursuivrons donc nos efforts de contrôle sur les prochains championnats et qualifications.

a) Contrôles d'alcoolémie sur les compétitions

Jacques LACAVE décrit les nouvelles directives sur les contrôles d'alcoolémie annoncées par la fédération et applicables sur les compétitions. La règle de base est la suivante : En cas d'absence de médecin officiel sur le site, des contrôles peuvent être effectués avec un matériel homologué, par une personne mandatée, et titulaire d'un ordre de mission personnel validé par le président du Comité. Il ajoute que ces contrôles sont déjà d'actualité sur les concours nationaux et régionaux. La personne constatée en état d'ébriété sera exclue de la compétition, mais ses partenaires pourront poursuivre. Toutefois, en cas de refus de se soumettre à ce contrôle, la personne sera aussi exclue, mais pourra être sujette à un rapport remis à la commission de discipline.

Sur ce sujet, plusieurs questions sont posées, et un long débat s'engage :

Jean-Paul LABORDE signale que les incidents sont surtout constatés sur les concours départementaux, et beaucoup moins sur les championnats et qualifications officielles.

Jacky LAPLACE : est-on responsable juridiquement de laisser partir un joueur déclaré positif et qu'il provoque un accident ?

En conclusion, les dirigeants sont avant tout des bénévoles, et sont-ils prêts à endosser des rôles d'habitude confiés aux forces de l'ordre ?

De plus, le coût financier de l'achat d'un appareil éthylomètre, son entretien obligatoire tous les ans, et le coût des embouts nécessaires, donnent une somme totale estimée à 400€ par an. Cette somme n'a pas été budgétisée en début d'année. Sans préjuger du résultat financier de cette année, cette dépense n'apparaît pas raisonnable dans un premier temps.

En conclusion, il est décidé de diffuser l'information et d'alerter les licenciés sur la possibilité de contrôles, qui pourront être effectués à tout moment sur les compétitions officielles, toutefois le calendrier de ces contrôles reste à établir.

b) CDC Féminin – Inversion lors de l'inscription des équipes pour la 1ère journée à St Sever

Jacques LACAVE annonce que 2 équipes du club de l'UB. Mimizan ont été inversées, lors de la rédaction de la feuille de match, par rapport à la déclaration initiale de leurs compositions déposées au Comité des Landes. Il semblerait, que selon des témoignages rapportés, cette inversion a été volontaire, afin d'éviter de rencontrer un autre club, et aurait été effectuée sous la responsabilité de la capitaine de l'U.B Mimizan : **Nadine DOS SANTOS**.

Extrait du règlement national des championnats des clubs – article 16-1 :

- Composition d'équipe non respectée

Sanctions proposées par ce même règlement

- Annulation de match (s) avec attribution de « 0 » point et pénalité de points pour la saison en cours avec constitution d'un nouveau classement
- Pénalité de points pour la saison suivante - Rétrogradation d'une ou de plusieurs divisions - Exclusion du championnat des clubs.

En conclusion, en application du règlement en vigueur, les sanctions suivantes sont donc proposées et validées par le vote du Comité directeur

- Pour les 2 équipes féminines de l'U.B Mimizan : match perdu avec 0 points
- Pour la licenciée capitaine de l'UB. Mimizan **Nadine DOS SANTOS** : Exclusion de la licenciée pour le championnat féminin des clubs pour la saison 2019

Toujours sur cette même journée, le même cas d'inversion des compositions des équipes a été constaté sur 2 formations du B.A.S MIMIZAN. Même faute, même sanction, en application du règlement en vigueur, les sanctions suivantes sont donc proposées et validées par le vote du Comité directeur

- Pour les 2 équipes féminines de 1^{ère} Division du B.A.S Mimizan : match perdu avec 0 points

c) Incidents au Stade Montois concernant Jean-Paul LABORDE

Jean- Paul LABORDE annonce avoir reçu des messages mettant en doute l'impartialité du district de Mont de Marsan concernant le tirage au sort de la Coupe des Landes des Clubs, ce qui une accusation grave.

Il dit ensuite qu'il a été agressé physiquement par le licencié **Jacques REULET**, au siège du club du Stade Montois, lors d'une discussion sur ce sujet.

Des propos infâmants auraient été proférés concernant les dirigeants du Comité des Landes et ceux du district de Mont de Marsan de la part du licencié **Florent TISSEUR**.

Au vu de la gravité des faits rapportés, il est demandé à **Jean-Paul LABORDE** de rédiger un rapport très précis des faits, et de le transmettre très rapidement à l'attention de **Jacques LACAVE**, lequel sera donc habilité à engager des poursuites disciplinaires nécessaires.

12. Délégués sur des qualifications

Certaines modifications sont nécessaires concernant les nominations de délégués sur les compétitions

Délégué à Laluque 12 mai 2019 – **Véronique CAPDEVILLE**

Délégué doublettes masculins – Marsac – **Christian OLIVAN** – 24,25 et 26 mai 2019 – samedi

Cazères – délégué pour le provençal - **Jean-Pierre BECHERIC** - 8 et 9 juin 2019

Cazères – délégué pour les promotions – **Jean-Marie RABA** - 8 et 9 juin 2019

Cazères – 9 juin 2019 – délégué championnat des jeunes – **Olivier CAILLEAUX**

22 et 23 juin 2019 – FREJUS - délégués **Christian OLIVAN** – **Bernard NASSIET** – **Pascal DESCOUENS**

13. Questions diverses

Frais de procédures disciplinaires : **Josiane SAUBESTY** annonce que le paiement de ces frais est prévu dans les règlements, mais qu'il est nécessaire de le mentionner dans les feuilles de condamnation aux coupables. Bien évidemment, ces frais doivent être dûment justifiés, donc il y a nécessité de produire des reçus pour la trésorerie. Sur ce sujet, **Christian OLIVAN** demande que soit noté l'identité du justiciable sur les avis de recommandés remis à la trésorerie, ceci afin de ventiler correctement les pièces comptable.

En toute fin de réunion, **Olivier CAILLEAUX** remercie très chaleureusement les membres du Comité des Landes pour leur soutien et leur inquiétude légitime sur son état de santé, au cours de ces derniers mois. Il est vrai que le retour d'Olivier autour d'une table de réunion du Comité des Landes est, de très loin, la meilleure nouvelle depuis le début de l'année.

Il est 22h30, le président **Jacques LACAVE** clôture une réunion très longue.

Fait le 01 avril 2019
Le rapporteur de séance
Jean-Jacques LAGIERE